



www.autoplus.fr

# Auto Plus

VENDREDI 31 JANVIER 2014 - N° 1326

**1,99 €**

**PEUGEOT 608** Après le semi-succès de la 607...  
**Le défi du vrai haut de gamme** P. 16

**RADARS**

## Mobiles mobiles

Leurs erreurs sont attaquables  
Le "pas-à-pas" pour prouver votre bonne foi

P. 48

**ENQUÊTE** P. 38

# VOLS DE VOITURES

LES MÉTHODES DES MALFRATS  
**LES PARADES**

## LE PALMARÈS 2014

**Exclusif** **LES 50 MODÈLES LES PLUS CIBLÉS** Alerte rouge sur les gammes Renault, BMW, Citroën DS...

**DIESELS** P. 47

### Filtre à particules

Décrassez-le !

- Rien à payer, rien à démonter
- Juste une technique de conduite à adopter

**ACTU** P. 22

### Cannabis

Des tests de dépistage vendus chez les buroaltes !

**ESSAIS COMPARATIFS**

### Tenue de route

Les françaises sont-elles toujours les meilleures ?

**15 MARQUES EN LICE**  
**7 CATÉGORIES**

P. 20

**OCCASION** P. 44

### Volkswagen Polo:

le grand test fiabilité

**AVANT** **APRÈS**

DOM: 3,20 € - BEL: 2,30 € - CH: 4,20 FS - CAN: 5,45 \$ CAN - ESP: 2,70 € - GR: 2,70 € - IRL: 2,70 € - IUS: 2,30 € - MEX: 24 DM - PORT: CONV: 2,70 € - TOM: 750 CFP - TUN: 3,7 DTU

M 01566 - 1326 - F: 1,99 €

**PREMIER MATCH** P. 30

### Nouveau Nissan Qashqai

### Peugeot 3008 restylé

# L'ÉVÉNEMENT **Auto Plus** **CAN** **Des tests de chez les bura**

Les fumeurs de hasch l'ignorent, mais, en tirant trois taffes d'un pétard un samedi soir, ils peuvent rester "positif" pénales vivent alors au cauchemar ! D'où l'importance de s'autodépister avant de conduire. Démarche facilitée par

**C**her lecteur, ne tournez pas la page si vous pensez ne pas être concerné par cet article. Vous l'êtes peut-être par vos enfants, puisque 42 % des jeunes de 17 ans ont déjà fumé du cannabis. Ne nous voilons pas la face : à raison de 4 millions de consommateurs plus ou moins réguliers, les Français sont parmi les plus gros adeptes en Europe. Avec de graves répercussions sur les routes, puisque la part des conducteurs positifs impliqués dans un accident mortel s'élève à 13,4 %.

Aussi, rappelons-le, ou plutôt crions-le : contrairement à l'alcool, pour les stupéfiants, il n'y a pas de marge de tolérance (voir ci-après). S'il est permis de tenir un volant après avoir un peu bu (pas de PV avant 0,5 g/l), en revanche la moindre trace de THC\* (la substance active du shit) dans le sang constitue un délit, passible de 4 500 € d'amende, le retrait de six points, deux ans de prison (dix en cas d'accident mortel). Sans compter que l'assurance se défaussera : plus de garantie conducteur ni de couverture tous risques qui tiennent, et imaginez les conséquences financières s'il y a un blessé grave...

### Des traces jusqu'à trois jours dans le sang

Or, les fumeurs pensent sincèrement qu'à partir du moment où la drogue ne fait plus d'effet, ils peuvent, comme avec l'alcool, reprendre le volant. Tragique erreur. Pour un consommateur occasionnel, les traces de THC peuvent subsister dans le sang jusqu'à trois jours. En cas de contrôle préventif de la police, il s'en tirera certainement, car le test de drogue utilisé est salivaire et ne réagit en théorie que lorsque la consommation date de moins de six heures (parfois plus, selon les études). Par contre, en cas d'accident, une prise de sang

Surprise au comptoir de votre débitant de tabac... Vous allez sans doute trouver ce présentoir de "Cannabis Verdict" incitant les consommateurs de haschisch à s'autotester.



pourra être réalisée s'il y a suspicion (elle est systématique pour un homicide), et elle révélera les fameuses traces de THC. Il suffit que celles-ci soient mesurables (dès 1 ng/ml\*\* de sang) pour que le conducteur soit aussi lourdement condamné que s'il était défoncé... alors qu'il n'est plus sous l'influence du produit.

### Même peine défoncé ou pas

Certains trouveront sans doute cela injuste. D'ailleurs, plusieurs avocats avaient réussi à obtenir la relaxe de leur client en mettant en avant un jugement de cour d'appel reconnaissant que conduire un véhicule après avoir fait usage de drogue n'a rien à voir avec la conduite sous

l'influence de stupéfiants. Mais, en octobre 2012, la Cour de cassation a contredit ce raisonnement. En conséquence, pour ceux qui fument de temps en temps (même si c'est interdit sur le territoire français...), la seule attitude possible est de ne pas prendre le volant avant plusieurs jours. Combien? Impossible de

Par Pascal Pennec  
pascal.pennec@mondadori.fr



# NABIS dépistage listes !

jusqu'au lundi en cas de contrôle. Les conséquences  
l'arrivée de tests dans les bureaux de tabac.



## En vente dans 3000 débits de tabac

**Le hasard fait bien les choses.** A l'heure où le gouvernement vient de présenter son plan de lutte contre les drogues et les conduites addictives, un fournisseur (Elicole) met 100 000 tests en vente chez 3 000 buralistes (pour commencer). En attendant mars prochain où on les trouvera aussi en pharmacie et dans les centres-autos Feu Vert et Norauto. Le "Cannabis Verdicit" est un test urinaire vendu 3,50 € pièce, accompagné d'un petit livret de sensibilisation de 24 pages incluant un quiz de 48 questions. Il suffit de tremper la bandelette du test dans l'urine pour être fixé 5 à 15 mn après.

**Le résultat est censé être suffisamment fiable** pour qu'un consommateur occasionnel sache s'il a encore des traces de THC dans le sang. Bon à savoir pour un fumeur régulier: même s'il cesse toute prise, il lui faudra de 30 à 70 jours avant de tout éliminer et, donc, pouvoir reprendre le volant!

**Attention aussi à "l'inhalation passive":** des tests menés en Belgique ont montré qu'il suffit de se trouver en présence de fumeurs dans une pièce non aérée ou un habitacle pour être contrôlé "positif" (1,3 à 6,3 ng/ml relevés)!

■ Plus d'infos sur [Elicode-formation.fr](http://Elicode-formation.fr), [Play-drivinglicense.com](http://Play-drivinglicense.com) (en phase de lancement) ou le site officiel [Ofdt.fr](http://Ofdt.fr).



répondre plus précisément que vingt-quatre heures à trois jours: cela dépend des quantités de drogues absorbées et de la corpulence du quidam. La solution la plus prudente est donc de s'autodépister à l'aide d'un test, à condition qu'il soit urinaire. En effet, contrairement au modèle salivaire (qu'utilisent policiers et gendarmes),

il fournit un résultat correspondant à la dose présente dans le sang. Jusqu'à maintenant, on pouvait acheter différents modèles (de 5 à 15 €) en pharmacie ou sur internet. Dès ces jours-ci, on va pouvoir en trouver aussi chez les buralistes et, d'ici un mois environ, en centre-auto, à 3,50 € pièce. Faites passer le message... ■